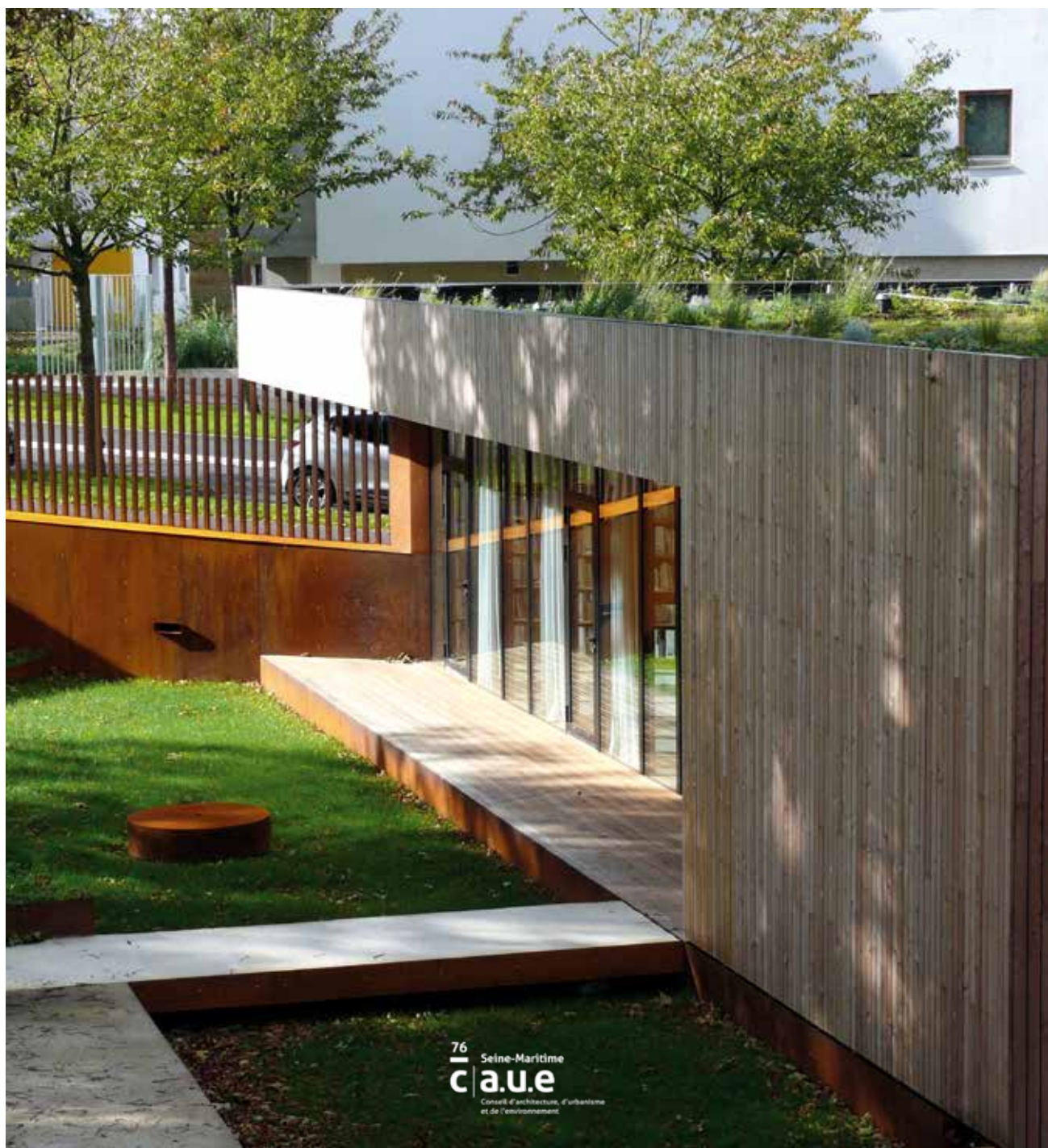


PROJET D'ASSOCIATION 2023-2027

ARCHITECTURE - URBANISME - ENVIRONNEMENT - SEINE-MARITIME



Projet d'association du CAUE 2023-207,
mai 2023, dépôt légal à parution.

Directeur de publication :
Vincent Duteurtre
Conception graphique : Octopus
Crédit photos CAUE 76 et © Valentin
Paucaut – The Explorers.

CAUE de la Seine-Maritime
27 rue François-Mitterrand
76140 Petit-Quevilly
02 35 72 94 50
www.caue76.fr

Couverture : Les locaux du CAUE
à Petit-Quevilly, architecte Laurent Protois,
© CAUE 76.



Depuis 1978, le CAUE de Seine-Maritime agit pour promouvoir la qualité du cadre de vie de nos concitoyens. Son expertise technique, son statut indépendant et son ancrage local font de lui un acteur incontournable de l'aménagement du territoire. En plaçant les enjeux environnementaux au centre des mécanismes de développement depuis 45 ans, le CAUE a acquis une expérience précieuse pour répondre aux immenses défis du XXI^e siècle.

En 2022, une nouvelle page de l'histoire du CAUE de Seine-Maritime s'est ouverte avec l'élection d'un nouveau président et la nomination d'un nouveau directeur. Dans la dynamique de ces évolutions de gouvernance et en s'appuyant sur l'héritage de six présidences et six directions successives, le CAUE 76 a souhaité élaborer un nouveau projet d'association pour les 5 années à venir.

Ce projet s'appuie sur un état des lieux des forces existantes et sur les besoins exprimés lors de deux séminaires ayant réuni l'équipe de salariés et le conseil d'administration du CAUE. Ces journées ont permis d'échanger sur les valeurs de la structure, ses missions, son contexte d'exercice et ses perspectives d'évolution. Depuis, des axes de travail se sont précisés, en collaboration avec l'équipe, la direction et la présidence.

Le présent document synthétise ces échanges et en extrait un projet de moyen terme sous forme de carnet de route. Il répond au double objectif de définir le cap stratégique de notre association et de décliner un plan d'actions en prise avec les problématiques concrètes des habitants de Seine-Maritime.

Vincent RENOUX,
Président du CAUE de la Seine-Maritime

1.

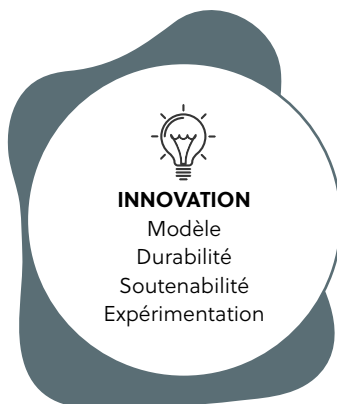
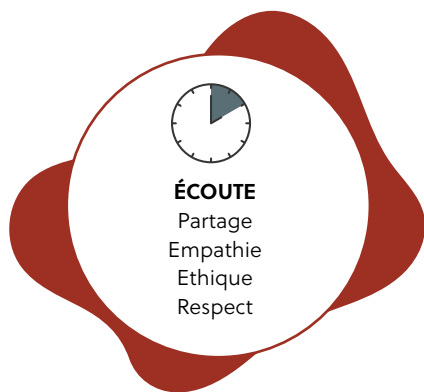
LES VALEURS DU CAUE 76

La loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 fonde le sens de la mission d'intérêt public des CAUE. Il s'agit de favoriser l'accès à l'architecture pour tous, au cœur des territoires des départements et sur des segments où l'expertise de la maîtrise d'œuvre est absente. L'adossement de notre mission à la loi et la longévité de notre action procurent au CAUE 76 une forte légitimité parmi les acteurs de l'aménagement. Notre expérience et notre action locale ont permis d'établir des relations de confiance avec les élus locaux, des

communes rurales jusqu'aux plus grandes intercommunalités de la Seine-Maritime.

Cette notoriété confère au CAUE 76 des valeurs solides telles que l'expertise, l'écoute, l'indépendance, le partage et l'innovation.

Ces valeurs partagées doivent se retrouver dans les pratiques professionnelles de l'équipe de salariés du CAUE et dans le portage politique de son conseil d'administration.



NOS VALEURS



2.

LES ÉVOLUTIONS DU CONTEXTE D'EXERCICE

Le contexte d'exercice du CAUE 76 a connu ces dernières années des mutations importantes qu'il convient d'identifier et de prendre en compte pour ajuster ses pratiques. Ces évolutions peuvent être classées dans différentes catégories.

LES ÉVOLUTIONS RELATIVES AUX BÉNÉFICIAIRES DES SERVICES

La montée en puissance des préoccupations environnementales

Les particuliers, les professionnels et les collectivités locales expriment ces dernières années des attentes plus fortes sur les enjeux du changement climatique et ceux de la préservation de l'environnement. Cette prise de conscience a une incidence sur le contenu du travail qui peut être effectué par les conseillers du CAUE 76. Elles conduisent par exemple à rechercher la pluridisciplinarité à travers des partenariats plus nombreux.

La prédominance de l'échelle intercommunale

Toutes les communes sont aujourd'hui intégrées dans des intercommunalités dotées de compétences et de moyens en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Le dimensionnement de ces nouveaux acteurs interroge le « bon » niveau d'intervention des conseillers pour certains types de prestations (communal ? intercommunal ?) et nos modalités d'intervention (action collective ? nouvelle pédagogie ?).

Le développement de la visioconférence et du télétravail

La crise sanitaire liée à la COVID 19 a conduit au développement de la pratique du conseil en

visioconférence, aussi bien vers les particuliers que vers les collectivités locales. Il convient de tirer les leçons de cette façon de délivrer nos services, à la fois pour le CAUE mais aussi pour les bénéficiaires. Si les relations en distanciel comportent en effet un certain nombre d'avantages qu'il serait intéressant de conserver (réactivité, gain de temps, démultiplication des services rendus, réduction des émissions de carbone), elles ne sont pas non plus sans inconvénients (interaction limitée avec les bénéficiaires, relation humaine distendue, éloignement du terrain). La crise sanitaire a également eu pour effet de faire évoluer la perception des espaces de la part des particuliers : le domicile est devenu également en partie le lieu de travail, ce qui produit des demandes nouvelles auprès des conseillers.

La crise énergétique

L'augmentation importante des coûts de l'énergie et des matériaux est à intégrer dans les analyses et les conseils délivrés car cette augmentation influence aujourd'hui fortement les capacités d'action des particuliers, des professionnels et des collectivités. Elle a également un impact sur les frais fixes du CAUE qu'il convient d'optimiser pour conserver les équilibres budgétaires.

L'accélération des délais de réponse

L'impatience croissante des demandeurs constatée par les collègues de l'accueil et les conseillers interroge



Paysage du Pays de Bray © CAUE 76.

autant les procédures que les contenus. S'agissant des procédures, cela questionne la manière dont l'équipe peut gérer les flux, prioriser les demandes et afficher des délais de réponse. S'agissant des contenus, cela questionne la manière d'évaluer la charge de travail et le niveau d'expertise requis pour y répondre.

LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

Il ne s'agit pas là d'une nouveauté, mais les évolutions réglementaires sont nombreuses et fréquentes dans tous les domaines d'activité du CAUE 76 (ZAN, RE 2020, décret tertiaire...). Une veille et une mise à niveau en continu sont nécessaires pour conserver un bon niveau d'expertise.

La RGPD relative à la protection des personnes pose des contraintes supplémentaires et nécessite une réflexion globale sur la gestion de données dans tous les domaines : accueil habitants (relation usager), ressources humaines, communication...

LES ÉVOLUTIONS INTERNES

Le cadre de travail

La rénovation du siège social du CAUE 76 en 2012-2013 l'a doté, non seulement, d'un cadre de travail très qualitatif, mais également d'une vitrine du « savoir-faire » de l'association. Il serait donc sans doute intéressant de valoriser davantage ces locaux, en diversifiant les usages et les publics. Les surfaces actuellement octroyées aux bureaux sont assez confortables et pourraient faire l'objet d'une réflexion d'optimisation, à plus forte raison dans le contexte des temps importants passés à l'extérieur (permanences, télétravail, rendez-vous territoires...).

Des évolutions dans l'effectif

Outre l'arrivée d'un nouveau directeur, le CAUE 76 a connu des mouvements récents dans son équipe salariée : départ de la chargée de ressources, du graphiste et de la chargée de communication en 2022, départs de 2 conseillers et arrivée d'une conseillère en 2021, départ de la directrice adjointe et de la RAF en 2020. Ces changements impactent nécessairement la capacité d'action collective de la structure et il convient de repenser l'adéquation des ressources humaines avec les missions et les axes prioritaires.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes

Ce rapport relève de nombreux points de satisfaction mais il pointe également la nécessité d'une plus grande rigueur de gestion administrative et budgétaire de l'association. Il remet également en question certaines sources de financement qui devront trouver une alternative.

Le paysage dessiné ici collectivement n'est sans doute pas exhaustif, mais il fait déjà apparaître de nombreuses mutations auxquelles le CAUE s'adapte ou doit s'adapter. Ces évolutions sont donc à prendre en compte pour pouvoir les intégrer dans l'organisation et dans les pratiques.

3.

LA VISION STRATÉGIQUE

Après 45 ans d'exercice, confronté à des évolutions profondes et dans un contexte de crise, quelle orientation doit prendre le CAUE 76 ? Doit-il amorcer un virage ? Doit-il maintenir le cap ? Vers quelle destination ? Cette partie fixe la vision générale de l'avenir de notre action, des enjeux auxquels notre association doit répondre et de son positionnement stratégique.

LE CAP

Agir localement pour une mission nationale et une cause mondiale

Devant des phénomènes toujours à l'œuvre d'étalement urbain, de perte de la biodiversité, de dérèglement climatique, de pollution des sols, de déboisement, plus que jamais, les CAUE doivent agir. L'échelle d'intervention départementale est une force pour notre association ; elle nous permet de déployer une action pouvant potentiellement impacter le cadre de vie de 1 250 000 habitants répartis dans 708 communes. La mise en réseau régional et national de notre CAUE permet également de pouvoir capitaliser les efforts déployés sur l'ensemble du territoire. Cette organisation nous permet concrètement de contribuer à enrayer ces phénomènes globaux en agissant à l'échelon local.

Rester incontournable, indépendant et facile d'accès

Notre action ne se situe pas au niveau opérationnel où les choix techniques et arbitrages financiers ont déjà été faits, mais en amont des aménagements, là où les options structurantes d'un projet se jouent. Le CAUE doit pouvoir être présent à ce moment crucial du projet où un maître d'ouvrage envisage l'idée d'un aménagement. Pour les élus et leurs services, le CAUE 76 doit donc être à la fois un acteur incontournable, un partenaire indépendant et un interlocuteur facile d'accès.

Préparer les nouvelles générations

Toujours plus en amont, le CAUE doit également préparer la nouvelle génération à adopter les bons réflexes et les bonnes pratiques. La diffusion de la connaissance de manière pédagogique auprès des scolaires plante le germe d'actions concrètes et massives dans un avenir proche ; le public scolaire n'est en effet qu'à 10 ou 15 ans d'entrer dans la vie active et diffuse par ailleurs le message à ses proches, amis, parents.

LES ENJEUX

Accompagner les acteurs isolés

Les maires des petites collectivités, parfois nouvellement élus, sont souvent démunis au moment d'engager des projets de construction de réhabilitation, ou d'aménagement (qui figurent parfois dans leur programme de campagne). La plupart ne bénéficient pas en interne de l'ingénierie nécessaire pour appréhender le cadre réglementaire et la méthodologie liés à leur projet.

Le CAUE doit répondre à ce besoin de conseil en veillant à ce que la filière de l'accompagnement puisse être assurée après notre intervention initiale. Notre action doit pouvoir s'étendre à une sensibilisation plus large pouvant être utile pour les projets ultérieurs que les élus pourraient porter.



Les falaises d'Yport, © Valentin Paucaut – The Explorers.

Visibilité et intérêt général

Dans le contexte des fonds européens et nationaux destinés à accélérer la rénovation thermique des bâtiments, beaucoup d'opérateurs se positionnent pour délivrer des solutions clefs en main aux maîtres d'ouvrage (collectivités, entreprises ou particuliers). Ces solutions sont souvent mal maîtrisées en coût global pour le maître d'ouvrage et parfois génératrices de pathologies ultérieures. Il y a ici un enjeu à ce que le CAUE reste visible parmi la multitude de ces opérateurs pour garantir aux porteurs de projet une analyse indépendante de leur problématique, une approche globale et des solutions sobres et qualitatives.

Petites actions pour grands résultats

Depuis plus de 20 ans, les lois se succèdent en faveur d'un aménagement des territoires plus vertueux, plus durable et plus résilient. Malgré l'évolution des pratiques induites par ces dispositions réglementaires, on observe encore une réalité de terrain à contre-courant, faite de clôtures opaques en PVC, d'arrachages de haies, de coupes rases de talus, d'extensions de lotissement, de comblement de mares, de ravalements sans autorisation, de démolition d'éléments patrimoniaux... L'ensemble de ces actions, parfois modestes, amènent à une dégradation progressive du cadre de vie des habitants et de leurs relations sociales. C'est dans l'infléchissement de ces petites interventions du quotidien que le CAUE est probablement le plus utile et le plus attendu.

sur le volet « conseil paysage ».

Il conviendra également d'aller développer notre action de sensibilisation auprès des jeunes (enfants, étudiants, primo-accédants...) sans réduire nos autres missions, mais en les optimisant en matière d'organisation.

Terrain et efficience

L'organisation du CAUE devra parallèlement maintenir le contact humain avec nos publics. Ce contact instaure une relation de confiance favorable à la bonne compréhension et à la pérennité de nos conseils. Si la visioconférence et le télétravail peuvent permettre de réduire nos déplacements et d'être plus efficace sur certaines tâches, le contact en présentiel et sur le terrain doit rester des priorités.

Action collective

Les défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés convoquent des expertises variées, des écologues aux sociologues en passant par les architectes, paysagistes, urbanistes, géographes, bureaux d'études... La réponse aux problématiques est souvent un panel d'actions complémentaires, faisant appel à de nombreuses disciplines. De plus en plus, les solutions sont collectives et transversales. Le CAUE 76 devra donc se positionner dans une dynamique partenariale, sur l'ensemble de ses missions. Cela permettra de démultiplier son action en s'appuyant sur d'autres structures et enrichir ainsi ses propositions d'expertises complémentaires.

LE POSITIONNEMENT

Approche globale

Une des difficultés pour les CAUE réside dans le fait que leurs missions définies par la loi sont extrêmement vastes ; autant que le panel du public visé. Parmi l'ensemble des CAUE français, celui de la Seine-Maritime fait partie de ceux qui développent la totalité des missions de conseil, de formation et de sensibilisation auprès d'un public de collectivités, d'habitants et de professionnels.

Chacune de ces missions et chacun de ces publics étant connecté aux autres, il semble important de les préserver ; ce large déploiement garantit la crédibilité de nos conseils et la conformité à l'esprit de la loi. Cela implique donc le maintien de la mission de conseil auprès des habitants qu'il faudra structurer



Visite avec les élus du Havre Seine Métropole, à Beuzeville. Archite Atelier Bettinger Desplanques, © LHSM.

4.

LES AXES DE TRAVAIL

Les chantiers qui découlent des missions, des valeurs, du contexte et du cap définis pour le CAUE 76 s'articulent autour de 3 axes structurants : l'adaptation, l'innovation et l'ancrage. Ils font chacun appel à des chantiers d'ordre organisationnel ou opérationnel.

AXE 1 : ADAPTATION

CHANTIER 1 : Optimiser le conseil

Afin de trouver des marges de manœuvre pour mettre en œuvre la vision stratégique, il apparaît nécessaire de gagner en efficacité sur nos actions de conseil.

Structurer le conseil aux collectivités

Parmi les propositions qui ont fait consensus, il est celle de faire évoluer les process et les outils de traitement des demandes des collectivités.

La mise en place de documents d'aide à la formulation du besoin et de documents cadres pour structurer la réponse (ne pas forcément faire une étude complète alors que le besoin ne se situe pas à ce niveau), permettra de rationaliser le temps passé et d'harmoniser le niveau de conseil sur le département.

La digitalisation des outils

Dans le même esprit de recherche d'efficacité, il paraît nécessaire de faire évoluer les méthodes et les outils de prise de rendez-vous et de traitement des demandes des particuliers. À ce titre, un projet de digitalisation des outils doit être engagé, sur le modèle du logiciel *CAUE Pilote*, déjà installé par plus de vingt-trois CAUE.

Les fiches conseils, cadre de réponse des conseils aux particuliers, pourront être revues à cette occasion pour simplifier leur incrémentation et leur diffusion. La digitalisation des process devra s'accompagner d'une évolution des pratiques professionnelles et d'une mission spécifique RGPD. Elle permettra d'optimiser le traitement de nos conseils, de les

quantifier de manière automatisée et d'harmoniser la qualité de nos réponses.

Repositionner le conseil

Le conseil particuliers pourrait être rebaptisé conseil aux habitants dans la mesure où le terme particulier n'est pas forcément explicite pour le grand public et où le conseil peut également concerner des professionnels ou associations.

Lors de la révision de ces procédures, une attention particulière devra être portée au fait, pour les conseillers, de ne pas se substituer à d'autres acteurs dont les missions sont d'intervenir en aval de nos conseils. Il s'agit ici de préciser le cadre de ce qui est du ressort du CAUE 76 et de ce qui est du ressort d'autres acteurs (services instructeurs, maîtres d'œuvre) pour éviter d'en « faire trop ».

CHANTIER 2 : Enrichir nos ressources humaines

Pour être déployés, les chantiers stratégiques et organisationnels doivent pouvoir s'appuyer sur une structure solide et des compétences adaptées. On parle ici des femmes et des hommes de l'association sans lesquels rien ne se construit de stable ou de durable.

Renforcer les moyens

Du point de vue des moyens, il est apparu prioritaire de renforcer l'équipe sur le plan de la communication d'une part et sur le plan de la gestion administrative d'autre part.

L'action de transmission est au cœur des 3 missions du CAUE. Construite sur une forte expertise et sur

une riche matière scientifique, l'offre du CAUE nécessite néanmoins d'être connue pour être utile. C'est l'enjeu de la stratégie de communication qui doit être construite pour élargir la diffusion de nos messages auprès du plus large public. C'est ce qui a amené le CAUE à consacrer un temps complet à une mission de chargé de communication qui aidera la direction et les conseillers dans ce chantier.

Par ailleurs, les conclusions du rapport de la Chambre régionale des comptes de 2021 plaident pour un renforcement des compétences en gestion administrative et financière au sein du CAUE. Un chargé de mission droit social et finances, recruté fin 2022, devra donc engager les chantiers de mise en conformité de l'environnement social du CAUE de manière à stabiliser la structure d'un point de vue juridique, veiller à l'équité entre salariés, leur donner de la lisibilité en termes d'évolution de carrière et favoriser leur motivation.

Enfin, les réorganisations à engager sur le maillage du département (chantier 6) nécessiteront de suivre l'évolution de l'activité des conseillers architectes, paysagistes et urbanistes, et d'adapter les moyens aux besoins de chaque territoire.

Renforcer les compétences

La mise en place de nouveaux outils et l'évolution constante des réglementations rendent indispensable l'actualisation des compétences des salariés par la formation continue. Un plan de formation devra donc être établi pour mettre en phase les compétences des salariés avec les objectifs de la structure. D'autre part, les statuts du CAUE le positionnent en marge de l'activité concurrentielle et de la maîtrise d'œuvre ; c'est une force car cela lui procure recul et indépendance dans ses missions de conseil, mais c'est aussi une difficulté pour rester au contact des réalités opérationnelles. Les formations, événements, devront donc être privilégiés dans une optique de partenariat avec les acteurs de la construction et de l'aménagement (FFB, FFP, CAPEB, CROA, CINOV...). Enfin, l'augmentation de la demande et l'urgence autour des questions environnementales nécessitent de rester à l'avant-garde des solutions. La formation sur des domaines ciblés peut permettre au CAUE d'investir des champs expérimentaux, consolidant ainsi son rôle de conseil expert et ses échanges partenariaux.



CHANTIER 3 : Développer la formation et la sensibilisation

Même si nos missions de conseil sont bien délivrées en amont des projets, il est parfois constaté une capacité d'infléchissement des projets trop réduite ; pour des questions de coût, de calendrier, de « coup parti », mais aussi souvent pour des questions de culture et de compréhension des enjeux architecturaux et environnementaux. De même, il est relevé un niveau d'action auprès des particuliers, certes efficace, mais dont l'échelle n'influence que modestement le résultat global de l'évolution des territoires.

Une des façons d'améliorer la portée de notre action est donc d'agir encore plus en amont pour que les acteurs qui arrivent en position de porter des projets le fassent avec un bagage qui les oriente vers les choix les plus vertueux dès le départ.

C'est tout l'objet des missions de formation et de sensibilisation du CAUE.

Il est donc envisagé d'accentuer notre action sur ces 2 missions qui occupent aujourd'hui environ 1/3 du temps de travail des conseillers :

- Développer la sensibilisation du grand public, et en particulier des jeunes générations, usagers et décideurs de demain.
- Favoriser le temps consacré à la formation à destination des professionnels et des communes en développant des outils collectifs et en massifiant la diffusion du message (webinaires, fiches-pratiques...).
- Développer une offre de formation différenciée et spécifique au CAUE 76, en l'inscrivant par exemple davantage sur le terrain, en prise directe avec des sites comportant une certaine exemplarité.
- Pour optimiser le conseil aux communes et aux habitants, le CAUE peut s'appuyer sur sa ressource documentaire. Il est important de poursuivre le développement et l'actualisation des outils de capitalisation de la connaissance : fiches thématiques, fiches pédagogiques, cahiers de recommandations, banques de données, d'images et de projets référents... En parallèle, il est nécessaire de trouver de nouveaux moyens de transmission et de mise à disposition de cette documentation auprès de nos publics : hiérarchisation, publications, événements, mise en ligne, postes de consultation...



Espace Jean-Baptiste Denoville à Rives-en-Seine, AGAPE et SISPEO architectes, ©Sandro di Carlo Darsa.

AXE 2 : INNOVATION

CHANTIER 4 : Intensifier notre communication

Dans le contexte de la prise de conscience massive du dérèglement climatique, l'offre de conseils, plus ou moins intéressés, se multiplie dans le paysage des porteurs de projets publics et privés. La lisibilité de l'offre de conseil du CAUE, acteur historique, expérimenté et indépendant sur les questions environnementales, est mise à mal par le « greenwashing » et des lobbies parfois puissants.

Au service des actions de sensibilisation et de formation citées dans le chantier 3, la communication est également un bras de levier efficace pour développer notre audience auprès de nos cibles.

Il s'agit également d'améliorer la visibilité institutionnelle du CAUE 76 vers de nos partenaires et les collectivités locales, de manière à peser dans le débat et à conforter notre légitimité sur les questions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales. Une stratégie de communication doit donc être construite pour répondre à ces différents enjeux : quelles cibles, quels supports (événements notamment), quels contenus, quel rythme, etc.

CHANTIER 5 : Expérimenter en partenariat

Le CAUE 76 est identifié comme un acteur majeur dans le département en matière de préservation et d'amélioration du cadre de vie. Son rôle de conseil l'oblige néanmoins à conserver un temps d'avance et une expertise sur les méthodes, process, innovations qui vont permettre des aménagements plus qualitatifs et respectueux de notre environnement. En s'appuyant sur son réseau de partenaires (Man, agences d'urbanisme, URCAUE, DDTM, DRAC, UDAP, ENSAN, CROA, ARPE, PNRbsn, ANBDD, CENs...), l'équipe du CAUE 76 est en capacité de lancer des opérations « phares », expérimentales, qui témoigneraient de cette expertise et qui pourraient avoir un écho important auprès du public, des décideurs et des professionnels.

Il s'agit là de prendre en compte les enjeux du XXI^e siècle et de les traduire dans une ou quelques actions concrètes, exemplaires et innovantes, en faisant appel au réseau de partenaires pour disposer d'une approche pluridisciplinaire.

Ces actions semblent également propices à la production d'événements (conférences, tables rondes, expositions...) susceptibles de faire rayonner notre

association tout en faisant vivre son siège.

La transversalité correspond bien aux modalités de travail du CAUE, y compris pour les missions habituelles (conseil, formation, sensibilisation). Cette pratique assure une plus grande complétude des services rendus. Elle peut permettre en outre de toucher des publics plus larges (pour les actions de formation ou de sensibilisation).

L'appui sur l'union régionale des CAUE sera utile pour identifier des outils ou des ressources complémentaires à mobiliser ou à mutualiser (banque de données d'images, de projets, de partenaires, spécialisations...).

Le siège du CAUE, avec les marges de manœuvre de surface et de fonctionnement dont il dispose, pourrait être un lieu propice pour accueillir ces expérimentations et mettre en cohérence nos valeurs avec nos actions.

AXE 3 : ANCRAGE

CHANTIER 6 : Affiner notre maillage du territoire

Le CAUE 76 entend conserver une disponibilité et une proximité sur l'ensemble du département de Seine-Maritime. Pour l'heure, cette proximité est organisée par la désignation de conseillers référents, interlocuteurs privilégiés des collectivités et assurant des permanences ou des rendez-vous de manière déconcentrée sur tout le département.

Cette répartition des territoires doit être questionnée dans la mesure où les conseillers paysagistes ne sont pas mobilisés sur les conseils architecturaux (les plus nombreux) ni présents dans les lieux de permanence/ADS.

L'affectation des territoires tout comme la localisation des lieux de permanence devront donc être revues pour plus de pertinence : champ de compétences des conseillers-référents, critères de définition des périmètres, lieux de permanence, fréquence, équilibre sur le territoire...

Si elle est souhaitable pour conserver la proximité avec les territoires, la présence physique n'est pas toujours nécessaire selon le format des échanges. Il paraît intéressant d'intégrer la dimension télé-rendez-vous ou télé-conseil pour limiter le temps de déplacement et diminuer notre empreinte carbone, en complément de la présence de terrain.

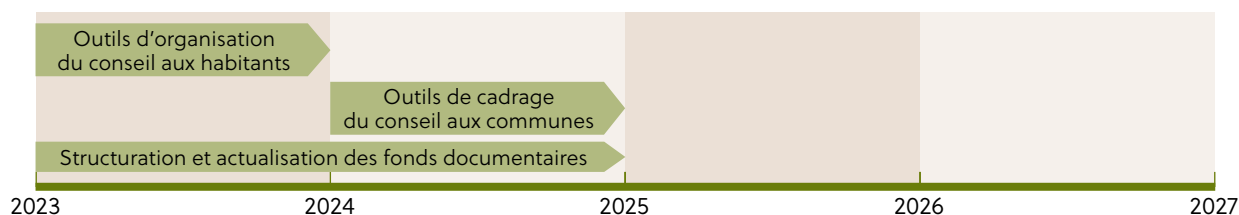


Le Clos des Fées, Paluel, COBE architecture et paysage, © CAUE 76.

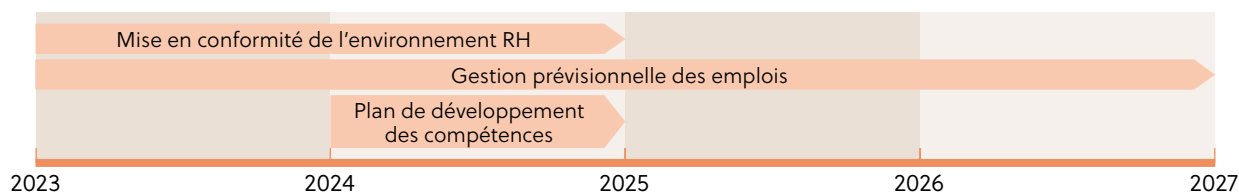
5.

LE PROGRAMME D' ACTIONS

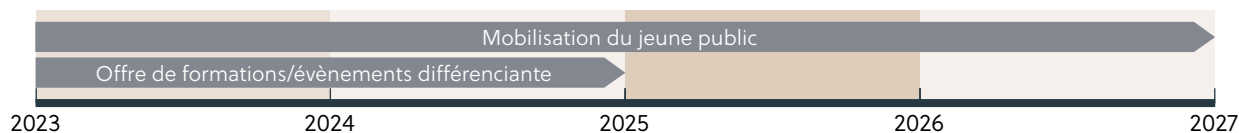
CHANTIER 1 : OPTIMISER LE CONSEIL



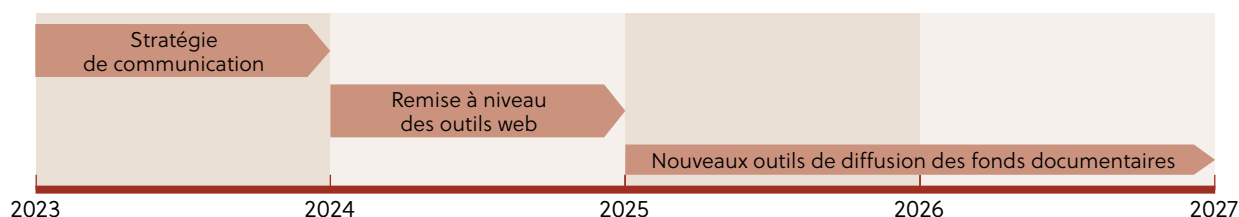
CHANTIER 2 : ENRICHIR NOS RESSOURCES HUMAINES



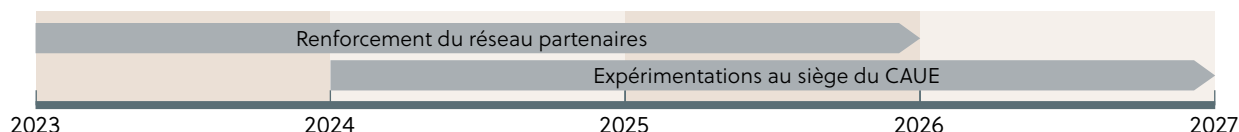
CHANTIER 3 : DÉVELOPPER LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION



CHANTIER 4 : INTENSIFIER NOTRE COMMUNICATION



CHANTIER 5 : EXPÉRIMENTER EN PARTENARIAT



CHANTIER 6 : AFFINER NOTRE MAILLAGE DU TERRITOIRE

